



Top Elite Régional

Adoption CA : 28.06.2017
Entrée en vigueur : 01.07.2017
Validité : Saison 2017-2018
Nbre de pages : 2

Règlement particulier du Top Elite Régional Benjamin et Minime

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Cette compétition, sous forme de tournoi de sélection réservé aux joueurs benjamins et minimes, disputée en simple dame et simple homme, a été créée lors de la saison 2014-2015 avec comme objectif de faciliter l'identification des meilleurs joueurs régionaux et d'en esquisser une hiérarchie pouvant faciliter les sélections à certaines épreuves ainsi qu'aux stages de Ligue organisés pendant la saison.

Article 1 : généralités

- 1.1 Le Top Elite Régional Benjamin et Minime se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.3 Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le Juge Arbitre envoie son rapport, sous format électronique, à l'intention de la CRA arbitrage@lifb.org et du Secrétariat de la LIFB chargé de la Vie Sportive competition@lifb.org et se charge d'intégrer les résultats de la compétition sur Poona.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le Top Elite Régional Benjamin et Minime est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France des catégories, « poussin », « benjamin » et « minime ».
- 2.2 Les séries proposées sont : benjamin et minime, uniquement en simple.
- 2.3 Sélection des participants :
 - 2.3.1 Les joueurs et joueuses convoqués par la Délégation pour l'accès au Haut-Niveau de la Ligue Ile-de-France pour figurer dans la compétition benjamin sont :
 - Top Elite 1
 - 10 premiers garçons et 10 premières filles du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple
 - 2 joueurs et 2 joueuses nommés par la Commission de sélection rattachée au secteur d'accès à haut niveau. Des joueurs ou joueuses minibad ou poussins pourront être sélectionnés à ce titre.
 - Top Elite 2
 - 10 premiers garçons poussins 2/benjamins 1 confondus et 10 premières filles poussines 2/benjamines 1 confondues du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple
 - 2 joueurs minibad/poussins/benjamins 1 et 2 joueuses minibad/poussines/benjamines 1 nommés par la Commission de sélection rattachée au secteur d'accès à haut niveau.
 - 2.3.2 Les joueurs et joueuses convoqués par la Délégation pour l'accès au Haut-Niveau de la Ligue Ile-de-France pour figurer dans la compétition minime sont :
 - Top Elite 1
 - 10 premiers garçons et 10 premières filles du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple
 - 2 joueurs et 2 joueuses nommés par la Commission de sélection rattachée au secteur d'accès au haut niveau. Des joueurs ou joueuses poussins ou benjamins pourront être sélectionnés à ce titre.
 - Top Elite 2
 - 10 premiers garçons benjamins 2/minimes 1 confondus et 10 premières filles benjamines 2/minimettes 1 confondues du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple
 - 2 joueurs poussins/benjamins/minimes 1 et 2 joueuses poussines/benjamines/minimettes 1 nommés par la Commission de sélection rattachée au secteur d'accès à haut niveau.
- 2.4 Dans la mesure du possible des remplaçants pourront être désignés pour faire face aux forfaits après le tirage au sort.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits. La Commission Sportive Régionale, en accord avec le Juge arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.



Top Elite Régional

Adoption CA : 28.06.2017
Entrée en vigueur : 01.07.2017
Validité : Saison 2017-2018
Nbre de pages : 2

2.6 Lors du premier Top Elite, dans la mesure du possible, des phases de consolante seront organisées afin d'obtenir un classement intégral des joueurs présents.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date du tirage au sort est fixée à J-15 du début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série. La prise de licences devra être faite et validée avant cette date.
- 3.2 La sélection des participants est déterminée à l'article 2.3.
- 3.3 Le Top Elite Régional aura lieu deux fois dans la saison, et se déroulera à chaque fois uniquement sur une journée de 9h à 18h.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur participant au Top Elite Régional Benjamin et Minime doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles sur le Badnet de la Ligue en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont fournis par la LIFB.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où il sera let une fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au Top Elite Régional Benjamin et Minime requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs et devra pointer tous les joueurs auprès de la table de marque.